

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
11 avril 2019 – 8 h 30 à 17 h 30

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones (à partir de 11 h 00), Julie Marr, Hector Losier, Jim Stanley, Donna McNeill, Gaëtan Guérette et Lucien Sonier.

Absents : Mike MacMullin et Tina Soucy.

Membres du personnel présents : Sonia Lanteigne et Monique Boudreau.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Laragh Dooley, Scott Allaby, Cathy Bent, Susan Layton et Helen Louise Mitchell.

Également présents pendant une partie de la réunion : Thomas Raffy, David Savoie et André Frenette, Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc.; et Claude Francoeur, Ernst & Young.

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 11 avril 2019 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2 Moment de sécurité

Un membre du conseil fait part de son expérience de quasi-collision pendant qu'il conduisait à une intersection achalandée et conseille aux autres conducteurs d'être vigilants au volant et prudents à l'égard des autres conducteurs.

3 Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Un conflit est déclaré au sujet du point 8a) et trois conflits sont déclarés au sujet du point 8b).

4 Séance à huis clos

Motion présentée de reporter ce point à la fin de la journée. Ajouter l'évaluation du président et chef de la direction au rapport de la présidente du conseil par intérim. Report de points après la présentation du Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

5 a) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2019

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le procès-verbal de la réunion du conseil du 17 janvier 2019 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

b) Procès-verbal de la réunion par téléconférence du 23 janvier 2019

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le procès-verbal de la réunion par téléconférence du 23 janvier 2019 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

6 État des mesures découlant de la réunion du 17 janvier 2019

7 Résolutions en bloc – À titre de renseignement

a) Processus d'engagement des intervenants du conseil

Il est convenu que les intervenants seront invités aux réunions du conseil pendant que les membres se réunissent dans diverses villes. La directrice des Communications par intérim fera un suivi auprès des intervenants et fixera des moments opportuns pour les accueillir.

b) Bulletin d'information sur le succès de Travail sécuritaire NB

c) Résumé de la satisfaction des clients

La présidente du conseil par intérim félicite la directrice des Communications par intérim du travail acharné qu'elle a accompli en vue de rassembler les histoires de réussite.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Les points des résolutions en bloc soient approuvés comme ils ont été présentés.

8 Rapport de la présidente du conseil par intérim

La présidente du conseil par intérim aborde les points suivants :

a) Des recommandations pour le poste de président du conseil dans le cadre du concours ont été transmises au lieutenant-gouverneur en conseil, qui a indiqué qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet.

b) Trois membres quittent la salle pendant cette discussion en raison d'un conflit d'intérêts déclaré.

Les membres du conseil discutent du processus de constitution d'un comité des mises en candidature. Il est déterminé que les membres présents n'ont pas le quorum pour prendre une décision. La présidente du conseil par intérim organisera une téléconférence pour faire approuver un processus.

c) Le plan de travail du conseil, qui fera l'objet d'un point dans le rapport du président du conseil à toutes les prochaines réunions du conseil.

9 Présentation des intervenants par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc. (CENB)

Le président-directeur général du CÉNB, Thomas Raffy, ainsi que deux de ses collègues, David Savoie, entrepreneur en construction, et André Frenette, propriétaire d'entreprise, font une présentation sur les préoccupations de leurs membres au sujet de l'augmentation des taux de cotisation.

M. Raffy accepte d'inviter ses membres à prendre part à un sondage pour déterminer les trois facteurs qui les préoccupent le plus.

La présidente du conseil par intérim remercie M. Raffy et ses collègues d'avoir pris le temps de passer en revue certaines questions très importantes, et qu'il est important que Travail sécuritaire NB s'engage bien avec les intervenants.

10 Mise à jour sur les finances

- a) Résultats non vérifiés de fin d'exercice de 2018
- b) Mise à jour sur le premier trimestre de 2019

Le principal agent financier par intérim présente les résultats non vérifiés de 2018 et les résultats préliminaires du premier trimestre de 2019.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La mise à jour financière soit reçue telle qu'elle a été présentée.

11 Mises à jour des politiques à la suite de modifications législatives

- a) Politique 21-100, intitulée Critères d'admissibilité – Principes généraux

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui énonce les principes généraux à suivre pour déterminer l'admissibilité aux prestations. De plus, la politique a été revue pour la rendre conforme à la récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick (St-Onge) et à la nouvelle présentation adoptée pour toutes les politiques à venir.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Que la Politique 21-100 – Critères d'admissibilité – Principes généraux (diffusion 8) soit approuvée et que la diffusion 7 de cette politique soit révoquée à compter du 1^{er} juin 2019.

- b) Politique 21-103, intitulée Critères d'admissibilité – Tension mentale traumatique

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui énonce les principes généraux à suivre pour prendre une décision sur les réclamations pour tension mentale. De plus, la politique a été revue pour la rendre conforme à la récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick (Perry) et à la nouvelle présentation adoptée pour toutes les politiques à venir.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Que la politique 21-103, intitulée Critères d'admissibilité – Tension mentale traumatique (diffusion 5) soit approuvée et que la diffusion 4 de cette politique soit révoquée à compter du 1^{er} juin 2019.

- c) Politique 21-421 – Réadaptation professionnelle / Réintégration du marché du travail

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui donne un aperçu de la réadaptation professionnelle et des critères d'admissibilité au programme. De plus, deux des modifications apportées au projet de loi 2 touchent cette politique. Les prestations supplémentaires prévues aux paragraphes 38.11(14) et 38.2 (5) de la *Loi sur les accidents du travail* prennent fin lorsqu'une condition personnelle intervenante ou toute circonstance qui est devenue la cause prédominante de son incapacité à retourner au travail ou à déployer des efforts pour sa

réadaptation se présente; et le paragraphe 41(15) de la *Loi* confère le droit de réduire ou de suspendre ses prestations si le travailleur ne se présente pas ou ne se soumet pas à un examen, aux traitements médicaux ou aux programmes de réadaptation.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Que la Politique 21-421 – Réadaptation professionnelle / Réintégration du marché du travail (diffusion 3) soit approuvée et que la diffusion 2 de cette politique soit révoquée à compter du 1^{er} juin 2019.

d) Politique 21-102, intitulée Critères d’admissibilité – Réapparitions de lésions

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d’une modification législative apportée en décembre 2018, qui énonce les principes généraux à suivre pour prendre une décision sur les réclamations pour réapparition d’une lésion indemnisable. De plus, la politique a été revue pour énoncer la norme de preuve afin de déterminer la compatibilité médicale et l’approche stratégique de haut niveau.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Que la Politique 21-102, intitulée Critères d’admissibilité – Réapparitions de lésions (diffusion 6) soit approuvée et que la diffusion 5 de cette politique soit révoquée à compter du 1^{er} juillet 2019.

e) Politique 21-270 – Révision annuelle des prestations

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite de la modification législative apportée en décembre 2018 qui fournit une orientation pour la révision annuelle des prestations. Il n’y aura aucun effet sur la révision annuelle des prestations d’indemnisation, et la politique reflétera également la suppression des sections qui mentionnaient des parties de la loi qui ont été modifiées par suite du projet de loi 2.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que:

La Politique 21-270 – Révision annuelle des prestations (diffusion 5) soit approuvée et la diffusion 4 de cette politique soit révoquée à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil discute également de la présentation des politiques et du type de renseignement à inclure dans la trousse d’information du conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que:

À l’avenir, la version annotée des politiques serait téléchargée dans un dossier de ressources, mais elle ne serait plus incluse dans la trousse d’information du conseil.

12 Formation externe sur l’établissement des indicateurs de rendement clés et le tableau de bord de l’entreprise

Claude Francoeur, d’Ernst & Young, fait une présentation sur le rôle du conseil dans la surveillance du rendement, définit les indicateurs de rendement clés et donne des conseils sur la façon de choisir les indicateurs clés. Il termine sa présentation par un examen des défis communs.

13 Plan stratégique

Des mises à jour au plan stratégique sont présentées, dont les suivantes :

- a) Suppression des détails de niveau opérationnel
- b) Langage plus concis
- c) Autres indicateurs de rendement clés
- d) Présentation revue et corrigée pour faciliter un style plus convivial

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le plan stratégique de Travail sécuritaire NB soit approuvé en même temps que les indicateurs de rendement clés revus et corrigés.

Le personnel présente également un nouveau modèle de tableau de bord de l'entreprise pour le suivi des progrès réalisés en matière d'indicateurs de rendement clés.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le modèle de tableau de bord de l'entreprise soit approuvé tel qu'il a été présenté.

14 Présentation de l'ébauche du rapport annuel

La directrice des Communications par intérim présente le rapport annuel avec une nouvelle apparence. Les membres sont impressionnés par l'aperçu qui leur est présenté et ont hâte de mettre en œuvre et d'approuver les modifications une fois mises au propre.

15 Mise à jour du Comité des ressources humaines

- a) Mise à jour sur la modification de la structure organisationnelle

À la demande de la présidente du Comité des ressources humaines, le président et chef de la direction donne un aperçu des modifications apportées à la structure organisationnelle, en particulier les modifications apportées au Service des réclamations. On prévoit d'autres modifications aux Services de prévention au cours des prochains mois.

- b) Résultats du sondage sur l'engagement des employés

La présidente du Comité des ressources humaines donne les résultats de haut niveau du sondage sur l'engagement des employés.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Le rapport du Comité des ressources humaines soit reçu.

- c) Objectifs de rendement du président et chef de la direction pour 2019

La présidente du Comité des ressources humaines présente les objectifs de 2019 pour le président et chef de la direction, qui ont été approuvés par le Comité à des fins de recommandation au conseil.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les objectifs de rendement du président et chef de la direction pour 2019 soient approuvés tels qu'ils ont été présentés.

16 Mise à jour du Comité de gouvernance

a) Modèle d'évaluation de comité

Le conseil examine les composantes et la présentation du modèle d'évaluation de comité, et discute du processus de mise en œuvre du modèle.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le modèle d'évaluation de comité soit approuvé tel qu'il a été présenté.

b) Modèle d'évaluation du président du conseil

Le conseil examine les composantes et la présentation du modèle d'évaluation du président, et le comité discute de l'évaluation de la présidente du conseil par intérim à l'aide de ce modèle.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le modèle d'évaluation du président du conseil soit approuvé tel qu'il a été présenté.

17 Mise à jour du Comité de vérification

a) Les membres du conseil examinent la mise à jour sur le plan d'action de la direction pour donner suite aux constatations de la vérification du système de gestion des ressources humaines.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
La mise à jour du plan d'action de la direction pour donner suite à ces constatations soit approuvée, et le Comité convient de donner des mises à jour sur les changements au fur et à mesure qu'ils surviennent.

b) Les membres du conseil examinent le modèle de rapport sur le plan d'action de la direction lié aux constatations de la vérification interne.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Le modèle de rapport sur le plan d'action de la direction lié aux constatations de la vérification interne soit approuvé tel qu'il a été présenté.

c) Les membres du conseil examinent une recommandation du Comité de vérification visant à revoir le plan de vérification interne de 2019.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
Les révisions apportées au plan de vérification interne de 2019 soient acceptées telles qu'elles ont été présentées.

18 Affaires nouvelles

19 Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT